

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE DE FRANCE

**Décision relative à la désignation des représentants des usagers et de leurs suppléants composant la commission des usagers de l'établissement
HOPITAL DE JOUR L'ENVOL - MANTES LA JOLIE**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1112-3, instituant une commission des usagers dans chaque établissement de santé et R. 1112-83 relatif à la désignation des représentants des usagers et de leurs suppléants par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé
- Vu** l'arrêté du 28 février 2024 modifié portant attribution à Madame Sophie MARTINON fonction de directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France par intérim, à compter du 4 mars 2024
- Vu** les propositions de candidatures des associations agréées d'usagers du système de santé souhaitant siéger au sein de la Commission des usagers (CDU) de l'établissement
HOPITAL DE JOUR L'ENVOL - MANTES LA JOLIE

Décide

Article unique : Sont désignés pour trois ans comme membres de la Commission des usagers de l'établissement

HOPITAL DE JOUR L'ENVOL - MANTES LA JOLIE

Mme. MARIE-JOSÉ VOIGNIER Titulaire nommé(e) du : 3 décembre 2022 au 3 décembre 2025	UFC-QUE CHOISIR IDF 54 avenue de l'Ouest 75014 PARIS Agrément R2021RN0070
Mme. MURIELLE SALEM Titulaire nommé(e) du : 27 mars 2024 au 3 décembre 2025	ADMD 130, rue Lafayette 75010 PARIS Agrément N2021RN0010

Fait à VERSAILLES le 26/03/2024

Par délégation

Le directeur de la délégation départementale des Yvelines (78)

Agence Régionale de Santé Ile-de-France
Le Directeur de la Délégation départementale des Yvelines

L'ARS Île-de-France procède à un traitement de données à caractère personnel sur le fondement de l'article 6 (1) du Règlement général sur la protection des données (RGPD) pour permettre la désignation des représentants des usagers et de leurs suppléants et le suivi des mandats dans les Commission des usagers (CDU) de la région. Les données à caractère personnel vous concernant (données d'identification, coordonnées, association d'appartenance et établissements de santé de rattachement) ont été collectées auprès de votre association

d'appartenance. Elles sont conservées le temps du mandat puis cinq ans à compter de la cessation des missions et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : agents de l'ARS Île-de-France, établissements de santé de rattachement, associations habilités par le ministère des solidarités et de la santé pour délivrer la formation « de base » des représentants des usagers (France Assos Santé, Actif Santé, FNATH). En outre, certaines données (données d'identité, établissements de santé de rattachement et association d'appartenance) sont rendues publiques sur le site de l'ARS Île-de-France. Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez également demander la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au délégué à la protection des données de l'ARS par courrier à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données de l'ARS - Immeuble 'Le Curve' - 13 rue du Landy - 93200 Saint-Denis ou par courriel à l'adresse : ars-idf-dpd@ars.sante.fr

Vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du règlement général sur la protection des données et de la loi informatique.